



N° 03/2017
OUARVILLE - INFOS
DU
VENDREDI 21 AVRIL 2017



EDITO DE M. LE MAIRE

Comme chaque année à pareille époque, le conseil municipal a voté le budget primitif de l'année 2017 lors de sa séance du 28 mars.

Dans le souci de ne pas alourdir les dépenses des ménages et malgré les accusations relayées par les médias sur l'augmentation des dépenses des collectivités territoriales, il a été décidé :

- Le maintien du prix de l'eau
- Le maintien du prix de l'assainissement
- Le maintien des taux d'impositions pour les trois taxes (Taxe d'habitation, Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties).

Cependant le programme d'investissement reste conséquent et se décline de la façon suivante pour les principaux éléments :

- Renforcement du réseau d'eau potable dans le hameau d'Ossonville (les travaux ont débuté le 13 avril)
- Mise aux normes « handicapés » de la salle des Vents et du cabinet médical rue de Chartres comme l'exige la loi.
- Première tranche de réfection de l'intérieur de l'église.
- Réfection des trottoirs et la couche de roulement de la rue d'Orléans
- Gros entretien sur les ailes du Moulin (travaux réalisés avant la reprise de la saison touristique)

Au niveau du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) il a été décidé une prise en charge partielle à hauteur de 8 € par mois de l'équipement « Présence Verte ». Cette action incitera les personnes âgées à être plus en sécurité en souscrivant à ce service.

Depuis le 1^{er} janvier il est interdit d'utiliser les produits phytosanitaires pour désherber la plupart des espaces publics et notamment les trottoirs. Les solutions alternatives étant très limitées, nous comptons sur votre civisme pour entretenir le trottoir devant votre maison et nous comptons sur votre tolérance pour accepter d'avoir une commune « moins propre ».

Des explications plus complètes vous sont données plus loin.

Le 20 mai prochain nous procéderons à l'inauguration de l'aménagement de la mare de la rue d'Orléans : j'espère que vous serez nombreux à répondre à notre invitation.

Enfin pour terminer je tiens à vous rappeler votre droit mais également votre devoir qui est celui de participer aux différents scrutins des semaines à venir : ne laissez pas les autres décider à votre place !!

Restant à votre écoute,

Le Maire, Jean-Michel DUBIEF

ELECTIONS PRESIDENTIELLE ET LEGISLATIVES

Les élections Présidentielles ont lieu pour le 1^{er} tour le dimanche 23 avril et le 2^{ème} tour le 7 mai 2017 - salle des 4 Vents - **de 8 h 00 à 19 h 00.**

Les élections Législatives ont lieu pour le 1^{er} tour le dimanche 11 juin et le 2^{ème} tour le dimanche 18 juin 2017 - salle des 4 Vents - **de 8 h 00 à 18 h 00.**

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur la liste électorale de la commune et présenter soit sa carte d'électeur, soit sa carte d'identité.

Vote par procuration :

. Les assesseurs doivent vérifier que vous êtes bien porté sur la liste d'émargement comme devant voter par procuration. Si c'est bien le cas, il vous sera remis 2 enveloppes. Vous signerez la liste d'émargement en face de votre nom et de celui pour qui vous avez voté.

La carte d'électeur du mandataire n'est pas nécessaire.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945

Lundi 8 Mai 2017 : 11 h 00 – Rassemblement et formation du cortège devant la mairie.

Le cortège se rendra au Monument aux Morts pour dépôt de gerbes et minute de silence.

Le retour se fera en cortège jusqu'à la mairie, où il se dispersera.

Les habitants sont invités à pavoiser.

Un vin d'honneur clôturera cette cérémonie.

SECRETARIAT DE LA MAIRIE : OUVERTURE AU PUBLIC

Tous les mercredis de 14 h 30 à 17 h 30 et les vendredis de 16 h 00 à 19 h 30

(Tél. : 02 37 22 14 18 - Fax. : 02 37 22 14 33 - Courriel : mairie.ouarville@wanadoo.fr)

Il est rappelé que les comptes rendus des séances du Conseil Municipal sont à votre disposition sur le présentoir, dans l'entrée de la mairie. Vous pouvez également les retrouver ainsi que toutes les informations et actualités relatives à la commune sur le site internet de la mairie : www.ouarville.fr

RECENSEMENT DES JEUNES GARÇONS ET FILLES DE 16 ANS

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3e mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée défense et citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). La mairie remet à cette occasion une attestation de recensement. Il est primordial de la conserver précieusement. En effet, cette attestation est nécessaire pour s'inscrire à tous examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire, et même conduite accompagnée).

PERMANENCES DE L'ASSISTANTE SOCIALE

Mme OZYBKO, Assistante Sociale assure ses consultations :

- en Mairie d'OUARVILLE, le 1er jeudi du mois de 9 h 30 à 11 h 30 sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous, contacter le 02 37 23 52 13

- au Centre médico-social de VOVES, 20-21 boulevard Maurice Violette :

. le mardi de 9 h 00 à 11 h 30 sur rendez-vous - de 11 h 30 à 12 h 00 sans rendez-vous.

AGENCE POSTALE/BIBLIOTHEQUE BIBLIOTHEQUE D'OUARVILLE

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :

Lundi		de 17 h 00 à 18 h 30
Mercredi	de 10 h 00 à 11 h 45	de 15 h 00 à 18 h 30
Vendredi		de 17 h 00 à 18 h 00
Samedi	de 10 h 00 à 11 h 30	

Horaires d'ouverture de l'Agence postale :

tous les jours		de 13 h 30 à 16 h 30
samedi	de 9 h à 11 h 45.	

ANALYSE DE L'EAU

Le dernier prélèvement d'eau effectué le 16 mars 2017 sur la commune, fait apparaître une eau de qualité bactériologique conforme à la réglementation en vigueur, pour l'ensemble des paramètres. (Taux de nitrates : 23,4 mg/litre.)

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A l'attention des habitants du bourg d'Ouarville :

De façon récurrente, le service technique de la Commune intervient sur la station d'épuration et les postes de refoulement collectifs pour leur entretien.

Afin de ménager et de conserver le plus longtemps possible les systèmes d'assainissement en bon état de fonctionnement, vous voudrez bien veiller à ne pas jeter en particulier **des lingettes**, mais aussi, tous les autres éléments qui pourraient bloquer les systèmes.

Je vous remercie pour votre compréhension et votre réactivité.

LOI ZERO PHYTO

La loi de transition énergétique du 1^{er} janvier 2017 interdit à l'État, aux collectivités territoriales et aux établissements publics d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des voiries, espaces verts, forêts et promenades ouverts au public.

Définition et utilisation des produits phyto :

Plus communément, les termes pesticides et produits phytosanitaires sont souvent employés pour désigner les produits phytopharmaceutiques.

Les produits phytopharmaceutiques sont définis comme étant des produits composés de substances actives, destinés à l'un des usages suivants :

- protéger les végétaux contre tous les organismes nuisibles ou prévenir l'action de ceux-ci,
- exercer une action sur l'élimination ou la conservation des végétaux,
- freiner ou prévenir une croissance des végétaux indésirables,

Les dangers de ces produits sont de différentes natures : sanitaires, environnementaux et alimentaires

Exceptions : Les produits à faible risque et les produits utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

L'utilisation des produits phytopharmaceutiques reste exceptionnellement autorisée pour l'entretien des voiries dans les zones étroites ou difficiles d'accès.

L'interdiction ne concerne pas :

- les infrastructures de transport, les terrains de sport et les cimetières ;
- les espaces gérés par des structures privées ;
- les espaces appartenant à des structures publiques dont l'accès est fermé au public.

Compte tenu des moyens restant à la disposition du Personnel communal pour appliquer cette loi, moyens de type binage, paillage, tonte, qui demandent beaucoup plus de temps à mettre en oeuvre, cela aura pour conséquence une sélection de lieux à entretenir ou une fréquence d'entretien moins soutenue.

VIE DES ASSOCIATIONS

« LES FEERIES - MAJORETTES »

Depuis huit mois les majorettes d'Ouarville ont débuté leur apprentissage au sein de l'association « les Féeries ».

Le Club est composé de 8 petites, 8 grandes et 1 garçon.

En Novembre quelques « grandes » ont effectué un stage de mise à niveau 1er et 2ème bâton, un stage en décembre leur a permis d'apprendre la danse de l'amitié et un autre stage en Janvier une danse accessoire pour participer à un concours organisé le 1er mai 2017 à Osny dans le département du Val d'Oise. Ces jeunes filles espèrent revenir avec une récompense.

Pour tous renseignements et inscriptions en cours d'année ou pour la rentrée de septembre 2017, n'hésitez pas à contacter la présidente du club e-mail : lesfeeries28@outlook.fr ou sur notre page Facebook Les Féeries.

UNE NOUVELLE ASSOCIATION CHORALE À OUARVILLE

Le 6 Avril 2017 l'association " L'ORPHEON BELSA" a accueilli ses premiers participants.

L'association accueille les choristes tous les mardis et les jeudis de 20 h 30 à 22 h 00 (sauf vacances scolaires), pour chanter sur un répertoire varié et distrayant. Il n'est pas nécessaire de savoir lire la musique ou de savoir chanter. La chorale est ouverte aux adultes hommes et femmes, aux adolescents et adolescentes ayant mués.

Une séance d'essai vous est proposée gratuitement avant inscription.

Rendez-vous à la salle des Quatre -Vents.

Pour tous renseignements contactez Jean-Michaël LUCIGNY au 06 82 50 87 89

Ou par courriel: j.m-lucig@wanadoo.fr

Venez nombreux !!

DIMANCHE 1^{er} MAI – ESPACE DES 4 VENTS

BRIC A BRAC DE L'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

TOURNOI D'ARTS MARTIAUX

BRIC A BRAC organisé par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers :

Renseignements et inscriptions auprès de Christophe RONCERAY au 06 28 43 26 06.

Le CLUB MULTISPORTS D'OUARVILLE « REBEL » organise un tournoi en même temps que la brocante des Sapeurs-Pompiers.

« PETIT RAPPEL POUR BIEN VIVRE ENSEMBLE »

Le site de la salle des quatre vents et notamment le terrain de sport, sont interdits aux chiens et à tous véhicules deux roues.

Inauguration de l'Aménagement de la mare de la Rue d'Orléans.

SAMEDI 20 MAI 2017, à 10 h 00 Sur place
Suivi d'un vin d'honneur

Madame, Monsieur

Sera, seront présent(s)

oui non

Nombre d'adultes _____

Nombre d'enfants _____

**COUPON-REPONSE à RETOURNER en MAIRIE d'OUARVILLE
AVANT LE 12 MAI 2017.**



